RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT REGION GUADELOUPE

000000000000

*** ** ***

AVIS

3ème réunion plénière ordinaire du Conseil Régional de la Guadeloupe de l'année 2022

Vendredi 8 mars 2022- Hôtel de Région

Présenté par Monsieur Félix LUREL

Président

du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de la Guadeloupe

LE CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REGION GUADELOUPE

- Vu la Loi n°82213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- Vu le Décret n°84207 du 26 mars 1984 fixant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement ;
- Vu la Loi n°92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République;
- Vu la saisine du conseil régional en date du 25 mars 2022, référencée PCR-AR/CAB-RB/DGS-JLB/DAJA-JT//CR22-03 portant sur :

Ordre du jour :

- 1 Examen et vote du budget primitif 2022;
- 2 Communication sur la mise en œuvre d'une démarche éthique par la collectivité régionale ;
- 3 Rapport des élus administrateurs de la SEM patrimoniale Région Guadeloupe pour l'année 2021;
- 4 Constitution de la commission extra régionale chargée des personnes en situation d'handicap ; 5 Questions diverses.

Le CCEE, après examen des documents transmis et discussion en son assemblée plénière du mercredi 6 avril 2022, en visioconférence a, sous la présidence de Félix LUREL, émis les observations et avis ci-après.

Etaient présents :

Mmes : Joëlle BARTEBIN, Pauline COUVIN-ASDRUBAL, Gilberte FRENAY, Héléna NARAYANIN, Marie-Claude PERNELLE, Lucette VAIRAC.

MM: Gustave BYRAM, Jean-Jacques JEREMIE, Claude KIAVUE, Félix LUREL, Claude NAZAIRE, Joël RABOTEUR, Alex RODEF, Jack SAINSILY, Alain SOREZE.

Excusés: Mme Aminata ELUTHER et M Thierry GARGAR

Après vérification de la liste d'émargement, le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer, en formation plénière, sur les points de l'ordre du jour.

Réuni en assemblée plénière le mercredi 6 avril 2022, le CCEE a apprécié la mobilisation de Mesdames et Messieurs les directeurs-généraux adjoints et les directeurs et chefs de service en gestion des points de l'ordre du jour.

Qu'ils en soient remerciés.

A l'issue de son assemblée plénière, le CCEE a émis les observations suivantes :

Examen et vote du budget primitif 2022

A l'examen du présent budget primitif de 2022, le CCEE a pris acte de la mise à jour des autorisations de programme et d'engagement et de l'intégration -exceptionnelle- des résultats de l'exercice précédent

A la veille de l'extinction du programme Européen 2014 – 2020, cette procédure contribue à une meilleure lecture des disponibilités financières de la collectivité. En outre, le CCEE note que la mobilisation des fonds REACT-EU permettra de finaliser les engagements en cours, et de compléter les financements d'opérations importantes pour notre archipel.

Dès le compte administratif le CCEE avait fait le constat de l'importance des restes à réaliser, notamment en recettes, ouvrant aujourd'hui, la possibilité d'une forte mobilisation de fonds pour l'investissement, ce qui représente plus de moitié du budget de la Région.

Le CCEE a particulièrement apprécié l'innovation que constitue la mise en place des « chèques experts », à destination des entreprises guadeloupéennes. Il préconise l'extension de cet accompagnement au soutien à la gestion administrative des projets financés. Cet appui pourrait s'organiser en partenariat avec les chambres consulaires afin d'en assurer l'efficience.

Cette recommandation trouve toute sa pertinence, au regard du nombre de structures associatives, culturelles, environnementales et sportives, particulièrement sous-administrées et démunies face aux contraintes liées au montage des dossiers d'aides.

S'agissant de la culture

La récente étude sur les espaces de diffusion du spectacle vivant en Guadeloupe, initiative portée par le CCEE, a mis en exergue les carences et la désorganisation qui touchent ces lieux de diffusion artistique. Elle a ainsi mis en évidence la nécessité d'un programme de structuration, de mutualisation, voire, d'organisation de ce secteur afin de lui permettre de répondre aux exigences professionnelles de la culture, d'une part et , d'autre part, aux attentes du public guadeloupéen.

Le CCEE reconnaît les efforts consentis par la Région, pour aider à la diffusion de la culture au sein de la population. Cette volonté se matérialise par le soutien à des manifestations ou encore par la création de structure tel le centre d'art contemporain.

Le CCEE recommande cependant une meilleure prise en considération d'autres secteurs de l'action culturelle, tels que l'éducation artistique, l'industrie du livre, le spectacle vivant, la promotion du patrimoine architectural, à l'image des efforts développés pour le Cinéma et le MACTe.

Il nous semble que les effets multiplicateurs de ces efforts financiers sont des facteurs essentiels à prendre en considération, à la fois au niveau du développement économique, et à celui de la culture. Ils sont, en effet, de l'ordre de 2 à 4, à savoir que pour 1 euro investi dans ces secteurs de la culture, c'est au minimum 2 euros qui seront générés, par des effets directs mais aussi indirects, notamment en termes d'emplois.

Dans le domaine de l'éducation, du sport et des loisirs,

L'examen de ce budget primitif intervient dans une actualité qui est à la fois, la levée de certaines restrictions liées à la crise sanitaire covid-19 et l'annonce de l'annulation du festival Terre de blues prévu en juin 2022.

Il y a d'un côté "le retour à la vie normale " et en même temps un climat qui reste anxiogène, avec, notamment, la persistance des mouvements sociaux locaux, les incertitudes liées à la crise sanitaire et les conséquences engendrées par la guerre en Ukraine.

C'est pour cela que le CCEE demande à la collectivité régionale de mobiliser les crédits nécessaires pour assurer le maintien des manifestations sportives programmées. Ce volontarisme sera de nature à favoriser la relance, la résilience, la cohésion sociale... avec des effets induits positifs pour beaucoup de secteurs économiques impactés par la crise.

Ainsi, le CCEE suggère-t-il que les crédits initialement affectés au festival Terre de blues soient réorientés vers l'organisation des jeux de la Caraïbe.

Par ailleurs, et d'une manière générale, l'examen du document "Annexe du budget" incite le conseil à préconiser que les lignes de crédit fassent l'objet d'une présentation plus détaillée et précise, afin que les objectifs des actions concernées soient mieux évalués. Par exemple lorsqu'il s'agit d'aides pour les lycées, il serait souhaitable d'indiquer le nombre de lycées ou de lycéens concernés.

En ce qui concerne l'environnement et le cadre de vie

Le conseil apprécie l'engagement de la Région s'agissant des crédits de paiement alloués -à hauteur de 7 millions d'euros- à la gestion des déchets. Il constate une bonne consommation des crédits votés précédemment et encourage le maintien de cette volonté de résorption et de valorisation des déchets, aux côtés des collectivités du bloc communal.

En outre, le Conseil souhaiterait connaître l'état d'avancement de l'expérimentation de la consigne et ses applications concrètes en Guadeloupe.

Dans le domaine des transports, le conseil considère que les circuits de délestages intercommunaux non officiels, contribuent positivement à la réduction "d'embouteillages monstres" et en même temps, augmentent la détérioration des voiries communale et/ou départementales.

Aussi, la commission propose-t-elle à la Région de lancer une étude exhaustive de cette situation, afin que les travaux d'investissements croisés des communes, des EPCI et de Routes de Guadeloupe se coordonnent pour une réelle amélioration du réseau routier de l'ensemble du territoire.

Au demeurant, la question du reclassement des voiries sous une seule et même compétence se pose. L'on pourrait même envisager à minima, l'émergence d'une Structure Unique de gestion des routes de la Guadeloupe.

Par ailleurs, nombre d'interventions ont lieu sur le territoire, améliorant certes, le désengorgement, par des ronds-points ou échangeurs, mais sans véritablement résoudre une question fondamentale : la fluidité des déplacements. Le temps de trajet des utilisateurs est de plus en plus long en raison des embouteillages déportés plus en amont ou en aval.

Le CCEE rappelle ses préoccupations, déjà anciennes, relatives à la vulnérabilité du pont de la rivière du Bananier dans un contexte de risques naturels et majeurs. Il plaide pour le lancement d'une étude exploratoire, pour une solution de reconfiguration de ce franchissement.

Dans un autre ordre d'idées, le CCEE confirme son soutien à l'alternative que représente le transport maritime des personnes et singulièrement, le bus de mer. Il encourage la collectivité à envisager une extension des dessertes sur d'autres communes, dans la logique d'un cabotage, afin de contourner les nœuds de circulation des routes nationales.

Enfin, la commission suggère à la Région de promouvoir le transport à la demande afin de rompre l'isolement des populations éloignées des bassins d'emplois et des services publics.

En effet, le transport à la demande (TAD) utilisé principalement pour le transport sanitaire ou des déplacements des personnes à mobilité réduite peut, pour un public résidant dans des secteurs mal desservis en transport, en abolissant leur isolement, être une opportunité de bénéficier, à moindre coût, d'un égal accès à la culture, aux loisirs, aux commerces, aux services administratifs....

4 - Constitution de la commission extra régionale chargée des personnes en situation de handicap

De plus en plus d'infrastructures sportives rencontrent des difficultés d'homologation relatives à l'accès aux personnes en situation de handicap. Ce qui illustre les efforts à déployer, aussi bien pour les pratiquants que pour les spectateurs.

Il en est de même pour, certains établissements scolaires qui méritent une attention particulière pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap.

Aussi, le CCEE accueille-t-il très favorablement la création de cette instance dédiée à la prise en compte, transversale, de nos concitoyens en situation de handicap.

Dans ce cadre, il propose à l'exécutif régional de veiller à nommer des personnalités dépositaires d'une expertise reconnue et suggère que la commission extra régionale comprenne, au sein du collège des personnes issues de la société civile :

- un membre du CCEE
- un représentant du mouvement sportif paralympique,
- une représentation du monde de l'éducation.

Les autres points de l'ordre du jour n'appellent pas de remarque particulière de la part du CCEE.

Cependant avant de clore mon propos, je tiens à évoquer la récente cérémonie de remise des prix du concours littéraire « Majó an maké kréyòl », organisé par le CCEE, où se sont distingués 6 lycéens récipiendaires des récompenses, dans les catégories Poésie, Contes et Nouvelles.

Nous sommes reconnaissants de l'accompagnement de la Région Guadeloupe, qui a été représentée par Madame Gersiane BONDOT-GALAS, avec un enthousiasme et un réel engagement, jamais démentis depuis la création du concours en 2018.

Qu'elle en soit vivement remerciée.

Basse-Terre, le 8 avril 2022

LE PRESIDENT DUCONSEIL
DE LA CULTURE DE L'EDUCATION
ET DE L'ENVIRONNEMENT